

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2008

MODERNISATION DES INSTITUTIONS DE LA Ve RÉPUBLIQUE
(Deuxième lecture) - (n° 993)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 125

présenté par

M. Debré, M. Vanneste, M. Philippe-Armand Martin, M. Decool, M. Myard,
M. Cuq, Mme Barèges, M. Jacques Le Guen, Mme Franco et M. Bourdouleix

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'un article susceptible d'entraîner de graves dérives démagogiques et de renvoyer nos institutions notre régime dans les dérives du régime d'assemblée de la IVème République.

Il ne pourrait s'agir que d'une forme de hochet dont l'usage déconsidérerait le Parlement.